

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2020

Présents : M. Mmes ASSELIN A. – BIFFARD M. – BOUCAULT C. – BOURDIN G. - CHALEMBERT G. – CLARENC C. - CORBIN T. – CORLÉ V. – GERMOND I. - GOUAULT M. – GOUAULT Ph. – GUILLAUME M. - LENAERTS P. – OLIVIER G. - PECCHIOLI P. – PEUVRET C. – PISTOLI D. – POTTS O. – RIVIERE P. – VAIL A. – VERNEY G.

Excusés : Mmes GOUDET O. - HUBERT A. (pouvoir à M. Potts O.) – SORESCU-HINGUE G. (pouvoir à RIVIERE P.) - TASSE-CARRY V. (pouvoir à PISTOLI D.)

Il est procédé en préambule à une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur assassiné à Conflans Sainte Honorine, aux trois victimes de l'attentat de Nice : M. Mme Vincent Loquis, Simone Barreto Silva et Nadine Devillers. L'association aux victimes de la guerre 14-18 sur proposition de madame Clarenc à cette minute de silence a été décidée sachant qu'un grand nombre d'élus n'ont pu assister aux cérémonies du 11 novembre.

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le précédent compte-rendu est approuvé à 18 voix pour et 6 voix contre.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

3° Renouvellement de la convention pour la redevance spéciale entre le maire de Perche en Nocé et le président du SMIRTOM du Perche Ornaïs

Monsieur Verney, maire délégué de Colonard-Corubert et président du SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) du Perche Ornaïs présente à l'assemblée le projet de convention relatif à l'application de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, établie pour six ans, durée du mandat des élus locaux.

Cette redevance facturée aux collectivités, est calculée en fonction du volume des déchets résiduels produits par les établissements publics communaux (mairies, salles des fêtes et bibliothèques).

Le coût de la tonne de déchets calculé et voté chaque année par le SMIRTOM à partir du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères et du tri sélectif auquel s'ajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Pour 2020, le coût de la tonne est de 220.41 € et la TGAP de 17 € soit un coût total de 237.41 €. Le montant total de la redevance spéciale 2020 dû par la commune de Perche en Nocé s'élève à 162.87 € (686 kg x 237.41 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (23 votants), monsieur Verney, n'ayant pas pris part au vote :

- est favorable à la signature de cette convention,
- décide de sa mise en place pendant la durée du mandat du conseil municipal,
- décide d'inscrire chaque année au budget général les crédits nécessaires,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention avec le président du SMIRTOM du Perche Ornaïs.

4° Adoption du Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de Nocé et des territoires de Dorceau et de Rémalard

Monsieur Olivier, conseiller municipal et président du SIAEP de Nocé présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'alimentation en eau potable du SIAEP de Nocé et des territoires de Dorceau et de Rémalard établi conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici quelques indicateurs du RPQS du SIAEP de Nocé :

- Nombre d'abonnés au 31/12/2019 : 3 199 (3 254 au 31/12/2018)
- Consommation moyenne par abonné : 97.56 m3 au 31/12/2019 (115.27 m3 au 31/12/2018)
- Tarification :

Part collectivité :

- Part fixe : 33.35 € H.T. au 01.01.2019 et au 01.01.2020
- Part proportionnelle : 0.506 €/m3 au 01.01.2019 et au 01.01.2020

Part du délégataire :

- Part fixe : 38.76 € au 01.01.2019 et 39.66 € au 01.01.2020
- Part proportionnelle : 0.546 €/ m3 au 01.01.2019 et 0.558 €/m3 au 01.01.2020

Redevance Agence de l'Eau : 0.065 €/m3 au 01.01.2019 et 0.086 €/m3 au 01.01.2020

Soit pour une facture de 120 m3 : 2.13 € le m3 au 01.01.2019 et 2.17 € /m3 au 01.01.2020

Rendement du réseau : 78.8 % au 01.01.2018 et 66 % au 01.01.2019. La baisse résulte d'un défaut de relevé de compteurs par Véolia. Les relevés 2020 font apparaître un réajustement pour un niveau de rendement plus proche de 80 %.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (22 votants), Gérard Olivier et Thierry Corbin, président et vice-président du SIAEP de Nocé n'ayant pas pris part au vote, d'adopter les rapports 2019 présentés.

5° Présentation du rapport d'activités 2019 du Territoire Energie de l'Orne (Te61)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Te61 de l'année 2019 validé par les membres du Comité Syndical. Ce document a été communiqué en amont aux conseillers municipaux. Ce rapport fait apparaître notamment les informations suivantes : 12,5 millions de travaux sur l'Orne, 300 chantiers par an et 160 emplois générés dans le département.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ce rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve ce rapport d'activités.

6° Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol à Colonard-Corubert

Monsieur Verney, président du SMIRTOM du Perche Ornaïs, expose qu'il a signé une convention avec le Te61 pour lancer une étude de faisabilité avec montage financier, financée par la Région à hauteur de 80%. Une étude d'impact sur 4 saisons est en cours. Le permis de construire devrait être déposé en juin 2022 pour un début de production espéré début 2023.

Le projet consiste en l'installation de 15 000 panneaux photovoltaïques au sol sur l'ancien site d'enfouissement de déchets de Courthioust qui généreront une production d'au moins 5 mégawatts.

Les retombées fiscales pour la commune sont d'environ 20 000 € pour le foncier bâti et non bâti. La durée de vie des panneaux est de 30 ans. Un contrat a été signé avec EDF qui s'engage à acheter l'électricité produite pendant 25 ans.

7° Lancement des travaux d'investissement suite à notification DETR

	MONTANT DES DEVIS		FINANCEMENT		ACCORD	
	HT	TTC	DETR (%)	Fonds propres (%)	DETR	%
NOCE						
Menuiseries mairie	17 404,00 €	17 404,00 €	60%	40%	10 442,20 €	60
Réhabilitation de la toiture et peintures 4, place Paul Gireaux	21 548,00 €	23 958,00 €	50%	40%	12 928,80 €	60
Aménagement d'un parking 4, place Paul Gireaux	30 500,00 €	36 600,00 €	50%	40%	18 300,00 €	60
PREAUX						
Réhabilitation de la toiture de la boulangerie	23 151,00 €	27 781,00 €	60%	40%	13 890,60 €	60
TOTAL	92 603,00 €	105 743,00 €			55 561,60 €	

Le conseil municipal décide de lancer ces travaux bénéficiaires de DETR après consultation d'entreprises. La prochaine commission travaux étudiera l'aménagement du parking au 4, place docteur Paul Gireaux.

8° Relais du Parc

Monsieur Potts informe l'assemblée des dernières démarches administratives entreprises avec succès avec le gérant du Relais du Parc : rupture amiable du bail en location gérance, récupération des clés, état des lieux effectué, matériel du gérant listé.

Il sera proposé au gérant une estimation de la reprise du matériel par la commune de l'ordre de 50 % de sa valeur d'origine.

Un nettoyage et un bon rangement sont à réaliser avant de proposer cet établissement à des repreneurs.

Il est proposé d'annuler les loyers pendant le confinement et jusqu'à la rupture amiable du bail soit 3 880.20 € et de ne pas facturer les ordures ménagères dues. Ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal. Monsieur Potts précise que l'association Mille cafés a été sollicitée pour le Relais du Parc de Nocé et le Péllican à Dancé mais n'a pas donné de réponse à ce jour.

9° Création d'adresses

Il convient de créer les adresses suivantes :

- Préaux du Perche :
 - les Petites Friches,
 - 1 bis les Gonnières,

- Saint Jean de la Forêt : 1,2,4 le Clos de la Mare.

Ce qui est accepté par le conseil municipal à l'unanimité.

10° Ajout d'une boîte de branchement au réseau d'assainissement collectif des Gonnières à Préaux du Perche

Monsieur Lenaerts prend la parole et explique que l'acquéreur du corps de ferme anciennement rattaché à une maison qui était le siège social de l'exploitation, souhaite créer un bureau avec douche et sanitaires dans les bâtiments agricoles. Le corps de ferme n'étant pas raccordé au tout à l'égout, l'acquéreur sollicite un branchement au réseau d'assainissement.

Les travaux d'installation de la boîte de branchement ont fait l'objet d'un devis qui s'élève à 1 607,99 € H.T.

Une taxe de branchement d'un montant de 1 500 € sera facturée.

Monsieur Rivière propose de demander une participation au financement de ces travaux à hauteur de 50 %.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de raccorder ce site au réseau d'assainissement collectif des Gonnières, accepte le devis d'installation de la boîte de branchement, décide par délibération de mettre en place une participation systématique de 50 % du montant des travaux et décide d'ajouter cette participation au règlement du service assainissement.

11° Point sur les médecins

Les deux médecins généralistes quittent le cabinet médical de Nocé fin février 2021 sachant que le docteur Chalvignac avait fait part d'un départ en 2025.

Monsieur le maire fait un résumé des actions communales et communautaires entreprises avec les médecins depuis 2014 :

- 1) du projet de mise en place d'un pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- 2) du Centre Territorial de Santé initié par le département de l'Orne qui propose de mettre à disposition du lieu central à Rémalard des médecins sur les antennes dont celle de Nocé à 20 H/semaine,
- 3) du Médicobus mis en place par l'ARS.

Le cabinet médical et le bâtiment ex-Gorel, propriétés de la commune, pourront accueillir des médecins.

Un cabinet de recrutement a été sollicité pour recruter un médecin dans un délai de 6 à 18 mois moyennant la somme de 12 500 € HT ainsi qu'avec le cabinet de recrutement du département pour un autre médecin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les trois propositions suivantes :

- arrivée du médicobus au 1^{er} janvier 2021 avec la mise à disposition d'un médecin référent,

- solliciter le département de l'Orne pour recruter un médecin,
- solliciter et autoriser le maire à signer un contrat avec un cabinet de recrutement.

D'autres pistes d'accueil des médecins sont évoquées par monsieur Rivière et notamment celle de la résidence de l'Erre du Temps à Nocé gérée par le Logis Familial où des logements locatifs sont disponibles.

12° Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion

Monsieur Potts, adjoint en charge du personnel prend la parole et expose que les lignes directrices de gestion prévues par la loi du 26 janvier 1984 sont un outil de gestion du personnel territorial qui fixe les orientations en matière de gestion du personnel. Il convient de formaliser un document de référence pour la gestion des ressources humaines à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année. Les lignes directrices de gestion qui seront établies sur la durée du mandat des élus locaux sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique.

Un groupe de travail est constitué et composé du maire, des adjoints en charge du personnel et de la secrétaire générale pour élaborer ce document.

13° Offre de mission d'accompagnement pour la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) proposée par le Centre de Gestion et nomination d'un délégué à la protection

Madame Boucault prend la parole et expose que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, il est proposé de se rapprocher du centre de gestion de l'Orne qui propose une mutualisation de ressources pour l'exercice de cette mission. Le centre de gestion s'est doté d'un délégué à la protection des données pour se mettre en conformité avec le RGPD. Il propose une offre sur un accompagnement méthodologique et technique des collectivités et établissements publics qui optent pour son intervention dans la mise en œuvre de leur conformité au RGPD. Le coût pour la commune établi selon la strate de la commune s'élève à 660 € (3 jours x 220 €).

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'offre de mission proposée par le centre de gestion moyennant la somme de 660 €, autorise le maire à désigner le délégué à la Protection des Données du centre de gestion comme étant notre délégué et autorise le maire à signer la convention et tous actes relatifs à la présente mission de mise de conformité avec la réglementation avec le centre de gestion.

De plus, monsieur le maire précise que toute utilisation et reprise d'un mailing non caché est interdite par la loi.

14° Renouvellement du contrat de prestations de service d'accompagnement de démarches en ligne avec le Reflet du Perche

Pour rappel, la commune de Perche en Nocé avait signé en juillet 2018 un contrat avec la gérante du commerce « presse, tabac, point poste » de Nocé pour accompagner les habitants dans la réalisation de démarches en ligne (pré-demande de cartes d'identité, demandes d'immatriculation de véhicules, ...). Ce service extérieur à la mairie est un service complémentaire, de proximité et permet de renforcer ce commerce.

Le contrat renouvelé annuellement en 2019 et en 2020 arrive à échéance le 31 décembre 2020. La commune participe financièrement en contrepartie du service rendu à hauteur de 250 € HT (300 € TTC) par mois. Monsieur le Maire propose la continuité de ce service pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ce qui est accepté par le conseil municipal à l'unanimité des votants (23 votants), Véronique Corlé n'ayant pas participé au vote.

15° Comptes-rendus des commissions cimetières, fleurissement et communication

Lesdits comptes-rendus ont été communiqués aux conseillers municipaux dans la note préparatoire.

16° Bilan financier de la Banque Alimentaire

Monsieur Potts présente un bilan financier pour la période d'octobre 2019 à octobre 2020 qui s'élève à 1 330,83 € à comparer à la subvention de 1 200 € versée antérieurement au Marché Ambulant du Perche.

19 foyers soit 30 personnes sont inscrits actuellement au service d'aide alimentaire. Des systèmes de livraison et de co-voiturage sont assurés par les bénévoles pour les bénéficiaires non véhiculés.

17° Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget général pour :

- restaurer les caniveaux rue de Courboyer à Nocé
⇒ augmentation des crédits inscrits à l'opération n°1703 à hauteur de 6 220 €,
- inscrire au budget la subvention F.A.L qui vient d'être notifiée pour l'aménagement des bordures de trottoirs route de Mauves à Colonard-Corubert d'un montant de 10 540 € avec affectation de cette somme en réserves au compte 6815.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
023	Virement à la section d'investissement	- 5 339	
6815	Dotation aux provisions pour risques	5 339	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
2151 op.1703	Réseaux de voirie	6 220	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 5 339
10222	F.C.T.V.A.		1 019
1342 op.1703	F.A.L.		10 540
	TOTAL	6 220	6 220

18° Questions orales

A la demande de monsieur Aurélien Asselin, un point sur la continuité du service cantines a été évoqué ainsi que l'organisation d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

